

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 19, chemin des Eglantiers à Saint Didier au Mont d'Or et à détacher d'une propriété appartenant aux époux Sotty.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 205 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de la voie susvisée et serait cédée à titre gratuit par les intéressés ;

B - Propose d'approuver le compromis qui lui est soumis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le compromis qui lui est soumis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,